

LONS. En octobre, un jeune homme de 18 ans avait volé une voiture et l'avait incendié. Il était jugé hier

Deux ans ferme pour une voiture brûlée

■ Le procureur avait requis un an ferme sans mandat de dépôt. Le tribunal est allé plus loin en condamnant une jeune Lonsois à deux ans de prison ferme avec maintien en détention, plus trois ans avec sursis et mise à l'épreuve.

« Ce n'est plus un avertissement, c'est un "stop" » lui explique le président Bressy. En octobre dernier, le jeune homme, tout juste âgé de 18 ans avait dérobé un sac dans le vestiaire d'une piscine.

À l'intérieur, les clés d'une Renault Scenic et un téléphone

portable. Avec la clé, il s'offre une balade en monospace. Puis se dit que les policiers pourraient retrouver sa trace grâce aux empreintes digitales laissées dans le véhicule.

À peine majeur, il est en effet déjà bien connu de la justice : le tribunal pour enfants l'a déjà condamné cinq fois. Il décide donc d'incendier la voiture pour effacer tout indice.

Le problème pour lui, c'est que ses connaissances en matière de techniques d'enquête ne sont pas à jour. Et c'est une erreur fatale

qu'il commet en cédant à la tentation de mettre sa propre carte Sim dans le téléphone portable qu'il a volé à la piscine. « Dénoncé par la technologie. C'est terrible ça », commente le président Bressy.

Ce n'est pas seulement son passé judiciaire, mais aussi son avenir correctionnel qui a valu au prévenu d'attirer la sévérité du tribunal. Dans les mois qui viennent, il est convoqué pour quatre séries de délits présumés : vol de téléphone, conduite sans permis et

délit de fuite, vol de cigarettes, grivèlerie...

Pour la défense, M^e Guinard a insisté sur « l'histoire familiale lourde » de son client. Lequel a promis : « je compte vraiment travailler. J'ai fait pas mal de bêtises et j'aimerais travailler ».

Les juges lui ont conseillé de mettre à profit sa détention pour prouver à leurs collègues qui le jugeront en juillet prochain qu'il est vraiment engagé dans cette voie.

■ Gw.B.

OLORON

Le chauffard en prison

■ Un Oloronais de 26 ans a été condamné hier par le tribunal correctionnel de Pau. Mercredi soir, il avait tenté d'échapper à pied à des douaniers qui voulaient le contrôler alors qu'il conduisait en état d'ivresse manifeste et sans permis un véhicule non assuré.

Après s'être rendu, il avait servi aux fonctionnaires une bordée d'injures et de menaces de mort, avant de défoncer à coups de pied le pare-brise de leur véhicule.

« J'ai des souvenirs vagues », a confessé l'intéressé au tribunal, qui le jugeait dans le cadre de la comparution immédiate. L'homme a exposé aux juges une situation émouvante : sa mère malade dont il fêtait « peut-être le dernier anniversaire » ce soir-là, son enfant en bas âge, ses problèmes avec l'alcool...

Mais sa situation de multirécidiviste de la délinquance routière a amené les juges à suivre les réquisitions du procureur en le condamnant à de la prison ferme, avec mandat de dépôt.

BAYONNE. Avec le retour du printemps, les accidents de jardinage ou de bricolage sont en recrudescence et touchent les mains. Un centre est spécialisé

SOS secours mains

Bricolage au soleil, jardinage au son des oiseaux, ces activités ne laissent pas présager de danger.

Et encore moins d'accident. Pourtant, tout arrive très vite. En moins d'une seconde. Marie-Christine Durritçague en a fait l'expérience en 2006 lorsqu'elle utilise une fendeuse à bois avec son mari, dans son jardin de Villefranque. Un moment d'inattention et sa main est écrasée contre un montant de la machine. Résultat, trois doigts délabrés. Sans hésiter, la victime applique les conseils d'urgence de base : bander la main, appliquer une poche de glace sans mettre en contact direct la glace avec les doigts. Direction les urgences, à Bayonne, au centre Urgence main sud Aquitaine (Umsa), une structure de la Fédération européenne des services d'urgence main (Fesum), spécialisée dans la chirurgie réparatrice des doigts et de la main. Le chirurgien, Joël Rezzouk l'accueille et la rassure : « Je ne suis pas ici pour couper les doigts. » Deux heures après son arrivée aux urgences, elle entre au bloc opératoire. Un an et demi et six opérations plus tard, Marie-Christine Durritçague a toujours ses cinq doigts et elle a retrouvé une certaine mobilité à force de séances de rééducation.



Marie-Christine Durritçague a été victime d'un accident impliquant un outil de jardinage

PHOTO BERTRAND LAPÈGUE

192 urgences en 2007. La mésaventure de M^{me} Durritçague n'est pas un cas isolé. À l'Umsa, 192 urgences d'accidents domestiques impliquant un outil de jardinage ou de bricolage ont été recensées en 2007. Un triste chiffre pour le docteur Rezzouk : « Les gens utilisent des outils sans connaître les risques, dans 99 % des cas les personnes ne portent pas de gants de protection ! » Après le bricolage, le jardinage est la deuxième cause d'accidents domestiques en France. Et dans la majeure partie des accidents, les membres supérieurs et notamment les mains sont touchés.

« Perdre un doigt, explique le

docteur Rezzouk, est dramatique : vous perdez l'usage du membre qui occupe le plus d'espace dans votre cerveau, vos moindres gestes sont remis en question. » En outre, socialement, une main accidentée a des conséquences terribles : perte d'esthétique, perte de confiance en soi.

Un néant. Pour Marie-Christine Durritçague, auparavant secrétaire, le plus dur a été de passer d'une vie très active à un néant. « Je n'avais plus d'avenir », se souvient-elle. Pendant sa convalescence, elle bénéficie de trois heures de sorties quotidiennes, une goutte d'eau pour cette femme investie dans sa vie professionnelle, as-

sociative et locale. Pourtant, aujourd'hui, elle revit.

Après le bricolage, le jardinage est la deuxième cause d'accidents domestiques en France

« Les accidents de la main demandent en général trois interventions et six mois d'arrêt de travail, les résultats sont bons mais ce sont des prises

en charge lourdes », souligne le docteur Rezzouk. De la fonction à l'esthétisme, la chirurgie d'urgence de la main est capable de réparer les plus gros accidents. Mais mieux vaut prendre ses précautions.

Toujours utiliser des gants, veiller à respecter les conditions de sécurité des outils. Pour la tondeuse, première cause d'accident, il faut couper le moteur, mais aussi retirer les bougies pour prévenir l'énergie cinétique. À la Fesum, des supports pédagogiques ont été mis en place, notamment sur Internet, pour sensibiliser le public à ces dangers. Car les chirurgiens n'ont qu'un espoir, voir le nombre d'urgences diminuer.

■ Olivier Lambert

Vol de cuivre dans un dépôt

Biron. Le dépôt d'une entreprise de plomberie, zinc, chauffage et climatisation a été cambriolé dans la nuit de jeudi à vendredi. Les visiteurs, qui avaient au préalable volé une voiture à Orthez, se sont emparés de rouleaux de cuivre et de chutes de laiton. La voiture volée a été retrouvée hier matin sur une route de Sainte-Suzanne. Une plainte a été déposée et l'enquête suit son cours à la brigade de gendarmerie d'Orthez.

Vols de deux-roues en hausse

Pau. Le service de sécurité et de proximité du commissariat de Pau attire l'attention des possesseurs de deux-roues sur l'actuelle recrudescence de vols de véhicules de vélos, scooters, cyclos...

En conséquence, la police procédera à des contrôles réguliers de ces véhicules. Elle invite par ailleurs les victimes à se présenter avec factures, numéros de séries, et si possible photos de leurs deux-roues afin de leur restituer quand ils sont retrouvés.

Vol de sac quartier du château

Pau. Deux jeunes Palois de 21 ans ont été interpellés hier matin vers 1 h 40 après avoir commis un vol de sac dans le quartier du château. Le sac a été restitué à son légitime propriétaire, et les deux jeunes hommes convoqués devant le tribunal correctionnel.